

Bilan 2024-2025 des réalisations du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

RÉALISATIONS PASSÉES

L'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie produisent un plan d'action à l'égard des personnes handicapées depuis plusieurs années. La majorité des mesures inscrites dans ce plan d'action se font en continu, comme la sensibilisation, l'adaptation des mesures d'évaluation et la formation, entre autres. Certaines mesures ponctuelles ont aussi été mises en œuvre au cours des dernières années :

- la création d'une section dans l'intranet réservée au comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (CPAPH), qui regroupe tous les détails concernant le comité (membres, rôles et responsabilités, coordonnées), les plans d'action, les bilans des réalisations annuelles, les comptes rendus des rencontres du comité, les publications de sensibilisation et des liens utiles (2018);
- la production et la diffusion du vocabulaire *Déficiences, troubles et situations de handicap : des mots pour en parler* (2020);
- l'ajout d'une section consacrée au CPAPH dans le guide d'accueil du nouveau personnel de l'organisation (2021);
- l'aménagement d'un comptoir d'accueil avec une section adaptée aux personnes handicapées à la réception du bureau de Montréal (2021);
- l'amélioration de la signalisation à l'intention des personnes handicapées ou à mobilité réduite au bureau de l'Office de Québec (2020, 2021 et 2022).

Sigles utilisés	
CT	Commission de toponymie
DCOM	Direction des communications
DEF	Direction de l'évaluation du français
DEL	Direction de l'expertise linguistique
DGRE	Direction générale des relations avec les entreprises et l'Administration
DRHA	Direction des ressources humaines et de l'administration
DRHA-RMC	Direction des ressources humaines et de l'administration – Ressources matérielles et contractuelles
DTI	Direction des technologies de l'information
SQI	Société québécoise des infrastructures

Premier obstacle : Difficulté d'accès aux bâtiments et aux lieux (personnel, visiteuses et visiteurs)

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
1. Assurer aux personnes handicapées l'accessibilité aux bâtiments.	Respecter les normes d'accessibilité aux bâtiments, en collaboration avec la SQI, les entreprises propriétaires des bâtiments et les ministères et organismes partenaire	Nombre d'interventions effectuées concernant les conditions d'accès aux bâtiments	Aucune intervention n'a été nécessaire.	En continu	DRHA-RMC
		Nombre de plaintes reçues concernant l'accessibilité aux bâtiments	Aucune plainte n'a été reçue.		
2. Permettre aux personnes handicapées de circuler aisément à l'intérieur des bureaux de l'Office.	S'assurer, lors de la conception et de la mise en œuvre des projets d'aménagement intérieur, que les aménagements correspondent aux besoins des personnes handicapées et qu'ils sont conformes aux normes en vigueur.	Sensibilisation des personnes concernées par les réaménagements intérieurs	La coordonnatrice du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) a fait partie du comité opérationnel du projet de déménagement des locaux de l'Office à Montréal. Elle s'est assurée que les besoins des personnes handicapées ont été pris en compte lors de la planification de l'aménagement des nouveaux locaux.	En continu	DRHA
		Mesure à prendre pour s'assurer que le comptoir d'accueil comportant une section adaptée aux personnes handicapées sera réinstallé dans les nouveaux locaux de l'Office à Montréal à la suite du déménagement du siège social de l'organisme	Le comptoir d'accueil, qui comprend une section adaptée aux besoins des personnes handicapées, a été installé à la réception du nouveau siège social de l'Office à Montréal.		DRHA

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
		Nombre de plaintes reçues concernant des aménagements non conformes ou ne répondant pas aux besoins des personnes handicapées	Aucune plainte n'a été reçue.		DRHA-RMC
3. Permettre aux personnes handicapées l'accès à des toilettes.	S'assurer que les personnes handicapées ont toujours accès à des toilettes, en collaboration avec la SQI, les entreprises propriétaires des bâtiments et les ministères et organismes partenaires.	Vérification régulière de la capacité des personnes handicapées d'avoir accès à des toilettes	L'équipe responsable des ressources matérielles, autant à Montréal qu'à Québec, vérifie régulièrement si l'état des toilettes et l'accès à celles-ci sont adéquats. Aussi, les employés et employées sont invités à faire connaître les problématiques associées aux toilettes à l'équipe responsable des ressources matérielles. Le 16 avril 2024, la coordonnatrice du PAPH a eu l'opportunité de visiter le chantier du nouveau siège social et de vérifier l'emplacement des toilettes accessibles.	En continu	DRHA-RMC et DEF
		Sensibilisation du personnel qui reçoit les visiteurs et les visiteuses (notamment l'équipe responsable de la dotation et l'équipe responsable de l'évaluation du français)	À la suite du déménagement, le personnel a été informé que les toilettes du 4 ^e étage, qui sont situées près des salles d'examen, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.		DRHA et DEF
		Mise en place d'une signalisation indiquant	Le 5 avril 2024, des affiches indiquant l'emplacement des	Aucune	DRHA-RMC

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
		l'emplacement des toilettes accessibles pour les personnes handicapées et diffusion de l'information	toilettes accessibles au 6^e étage ont été mises en place à Montréal. À la suite du déménagement du siège social de l'Office en décembre 2024, il n'a pas été nécessaire de mettre en place une signalisation facilitant le repérage des toilettes accessibles, car les nouveaux locaux de l'Office à Montréal sont pourvus de toilettes accessibles à chaque étage.		

Deuxième obstacle : Risques pour la santé et la sécurité des personnes handicapées (personnel, visiteuses et visiteurs) à l'intérieur des bâtiments

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
4. Assurer la sécurité des personnes handicapées (personnel ainsi que visiteuses et visiteurs) à l'intérieur des bâtiments.	Mettre à jour les connaissances des équipes des mesures d'urgence au sujet des dispositions à prendre lors de l'évacuation de personnes handicapées (personnel ainsi que visiteuses et visiteurs).	Formation offerte aux membres des équipes des mesures d'urgence au sujet des dispositions à prendre lors de l'évacuation de personnes présentant divers types d'incapacité (temporaire ou permanente)	Deux membres de l'équipe des ressources matérielles ont suivi une formation relative à la prévention contre les incendies, qui a été donnée par le groupe Petra le 16 septembre 2024. À l'automne, la décision a été prise de nommer deux chefs d'étage pour le bureau de Montréal plutôt que de maintenir en place une équipe responsable des mesures d'urgence, une décision justifiée en raison du fait que le personnel est désormais en	En continu	DRHA-RMC

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
			télétravail une partie de la semaine et en raison du fait que les bureaux sont maintenant non assignés. Les chefs d'étage de Montréal ont suivi une formation relative à la prévention contre les incendies le 21 février 2025. Cette formation a été donnée par le propriétaire du nouveau siège social de l'Office à Montréal, soit le groupe immobilier Gestion Georges Coulombe. La formation en question comprenait un volet consacré aux besoins des personnes à mobilité réduite.		
	Sensibiliser et informer les nouveaux membres du personnel de la DEF en ce qui concerne les mesures d'urgence relatives aux personnes handicapées et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite.	Proportion de membres du personnel de la DEF ayant été formés pour intervenir auprès de candidates et de candidats ayant des besoins particuliers en situation d'urgence	Un rappel a été fait, le 28 mars 2025, à l'ensemble des membres de l'équipe de la DEF concernant les procédures à suivre en cas d'urgence. Le personnel de la DEF a donc désormais l'obligation d'informer à l'avance les chefs d'étage lorsqu'une personne à mobilité réduite se présente pour passer l'examen de français de l'Office. Cette obligation a pour but de permettre aux chefs d'étage d'être conscients de cet enjeu dans le cas où une intervention serait nécessaire.		DEF

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
5. Poursuivre les efforts entrepris pour aménager les postes de travail en fonction des besoins du personnel ayant	Répertorier les membres du personnel ayant besoin d'un traitement particulier lors d'une évacuation.	Nombre de personnes en situation de handicap nécessitant un traitement particulier lors d'une évacuation	En date du 31 mars 2025, aucune personne à mobilité réduite n'a été répertoriée parmi les membres du personnel des bureaux de Québec et de Montréal. La liste des personnes à mobilité réduite est mise à jour en continu et tient compte du mouvement de personnel ainsi que des personnes qui sont en situation de mobilité réduite de façon temporaire.		DRHA-RMC, en collaboration avec toutes les directions de l'Office et la CT
	Outiller les personnes handicapées pour qu'elles sachent comment faire face à des situations d'urgence.	Nombre de formations données, de documents d'information rédigés ou de suivis effectués pour outiller les personnes handicapées nécessitant un traitement particulier lors d'une évacuation	Les membres du personnel de l'Office ont effectué, entre le 8 janvier et le 21 février 2025, une autoformation obligatoire d'une soixantaine de minutes portant sur les mesures d'urgence. Cette autoformation comprenait de l'information relative aux personnes handicapées.		DRHA-RM
	S'assurer qu'une équipe est formée pour procéder à des évaluations sommaires en matière d'ergonomie.	Nombre de personnes formées pour évaluer les postes de travail des personnes handicapées	L'équipe des personnes-ressources en ergonomie de l'Office est composée de 11 personnes, dont 8 personnes qui ont été formées à l'automne 2024 (c'est-à-dire 5 personnes à Montréal, 2 personnes à Laval et 1 personne à Longueuil).		DRHA-RM

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
des limitations fonctionnelles.	Assurer la coordination et le suivi des évaluations relatives à l'aménagement des postes de travail des personnes handicapées.	Nombre de suivis effectués auprès des personnes handicapées	Une évaluation du poste de travail d'une personne à mobilité réduite a été réalisée et des ajustements ont été apportés à celui-ci par l'équipe de la DRHA-RMC le 15 octobre 2024. Cette même personne a eu droit à un accueil personnalisé une semaine avant le retour au bureau du reste du personnel dans les nouveaux locaux de l'Office à Montréal. Cette initiative avait pour but de permettre à cette personne de repérer le bureau le mieux adapté à ses besoins. Il faut se rappeler qu'une personne handicapée a le droit d'avoir un accès privilégié à l'outil de réservation des espaces de travail, ce qui peut lui permettre de réserver un espace de travail adapté à ses besoins.		DRHA, RM et DTI
		Intégration d'une représentante ou d'un représentant de l'équipe d'aménagement des postes de travail au sein du CPAPH	Depuis le 10 juin 2024, une représentante de l'équipe d'aménagement des postes de travail fait partie du CPAPH.		DRHA, RM et DTI
		Nombre de postes aménagés pour des personnes handicapées	Un poste de travail a été aménagé pour une personne à mobilité réduite et une chaise ergonomique adaptée a été achetée pour cette même personne.		

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
			En tout, 23 espaces de travail accessibles ont été aménagés à Montréal.		
	Allouer un budget à l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées.	Somme dépensée pour l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées	La somme dépensée pour l'adaptation du poste de travail d'une personne handicapée a été de 750 \$. La somme investie pour l'aménagement de 20 nouveaux espaces de travail accessibles à Montréal (avec des tables ajustables en hauteur) est d'environ 10 000 \$.		DRHA, RM et DTI
	Aménager plusieurs espaces de travail accessibles dans les nouveaux locaux du bureau de Montréal.	Nombre de tables ajustables en hauteur installées dans les nouveaux locaux du bureau de Montréal	En tout, 23 tables ajustables ont été installées dans les nouveaux locaux de l'Office à Montréal (dont 20 nouvelles tables).		

Troisième obstacle : Difficulté d'accès à des biens ou à des services adaptés aux besoins des personnes handicapées

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
6. Permettre aux personnes handicapées (personnel ainsi que visiteuses et visiteurs) une participation pleine et entière	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'organisation d'activités ou de réunions et lors de l'achat ou de la location de biens ou de services,	Nombre d'accommodements considérés ou accordés.	La salle choisie pour la tenue du Gala des Mérites du français était accessible. Les salles utilisées pour les activités de reconnaissance organisées pour les employées et employés de l'Office étaient, elles aussi, accessibles.	En continu	DRHA et DCOM

aux activités organisées et une utilisation adéquate des outils de travail.	et ce, conformément aux normes d'accessibilité.	Nombres de plaintes reçues relativement à cette mesure	Aucune plainte n'a été reçue.		
	S'assurer que les personnes handicapées peuvent utiliser adéquatement leurs outils de travail.	Nombre de formations et de séances d'information données et nombre de moyens mis de l'avant pour permettre aux personnes handicapées d'utiliser adéquatement leurs outils de travail	Lors de l'arrivée ou du départ d'une personne à mobilité réduite, l'envoi ou le retour du matériel informatique est effectué par la compagnie Purolator et les coûts de l'opération sont assumés par l'Office. Cette année, aucune demande à cet effet n'a été reçue.	En continu	DRHA, en collaboration avec toutes les directions de l'Office et la CT
		Nombre de plaintes reçues relativement à cette mesure	Une plainte a été reçue et traitée.		
		Implantation de la fonctionnalité « Transcriptions en direct » dans l'application de communication TEAMS (Cette fonctionnalité, qui permettra d'afficher la transcription en temps réel des propos formulés pendant une réunion, sera particulièrement utile pour répondre aux besoins des personnes sourdes ou malentendantes ou pour faciliter la compréhension lors de rencontres réunissant des personnes dont les compétences linguistiques ne sont pas nécessairement de même niveau.)	La fonctionnalité a été activée au début du mois de juillet 2024. Une communication à ce sujet a été publiée le 11 juillet 2024.		

Quatrième obstacle : Difficulté d'accès à l'information contenue dans les sites Web de l'Office et de la Commission

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
7. Poursuivre la mise en œuvre du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0).	S'assurer que les sites Web de l'Office et de la CT respectent les critères d'accessibilité.	Conformité des sites Web de l'Office et de la CT par rapport au Standard	Aucun problème d'accessibilité n'a été rapporté par la clientèle.	En continu	DCOM
		Conformité des jeux linguistiques de la Francofête aux critères d'accessibilité	Les jeux linguistiques n'ont pas été proposés au public en 2024-2025.		
	Répertorier les demandes de la clientèle ou les informations transmises par celle-ci relativement à des problèmes d'accessibilité, et effectuer les correctifs requis.	Nombre de problèmes d'accessibilité rapportés par la clientèle	Aucun problème d'accessibilité n'a été rapporté.		
		Nombre de correctifs effectués pour assurer l'accessibilité des sites Web de l'Office et de la CT	Aucun correctif n'a été effectué.		
	Aider la clientèle qui a de la difficulté à remplir les formulaires en ligne ou à utiliser les sites Web de l'Office ou de la CT.	Nombre de demandes d'assistance auxquelles le personnel a répondu	En tout, 5 demandes d'assistance ont été reçues en lien avec le remplissage des formulaires en ligne.		
	Outiller l'équipe chargée de l'accessibilité des sites Web pour qu'elle poursuive la mise en œuvre du Standard.	Nombre de formations données à l'équipe chargée d'assurer l'accessibilité des sites Web ainsi que la mise en œuvre du Standard	L'équipe Web de la DCOM a effectué une autoformation sur l'accessibilité. L'autoformation était accessible du 2 octobre au 31 décembre 2024.		

Cinquième obstacle : Difficulté d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
8. Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées en fonction des directives gouvernementales en vigueur.	Veiller à ce que les procédures ou les méthodes d'évaluation utilisées pour le recrutement assurent l'égalité en emploi, et ce, quels que soient les besoins particuliers des candidates et des candidats.	Nombre de demandes d'adaptation de procédures ou de méthodes d'évaluation reçues	Aucune demande d'adaptation n'a été reçue.	En continu	DRHA
		Nombre d'adaptations de procédures ou de méthodes d'évaluation effectuées	Aucune demande d'adaptation n'a fait l'objet d'un traitement, car aucune demande d'adaptation n'a été reçue.		DRHA
	Sensibiliser le personnel de l'équipe responsable de la dotation ainsi que les gestionnaires au sujet des objectifs du gouvernement en matière d'embauche de personnes handicapées.	Nombre de formations et de séances d'information données et nombre de moyens mis de l'avant pour sensibiliser l'équipe responsable de la dotation ainsi que les gestionnaires	La coordonnatrice de la dotation a demandé que les formulaires d'accès à l'égalité qui accompagnent les profils de candidature fassent l'objet d'une vérification et qu'ils soient enregistrés systématiquement dans le système SAGIR. Un courriel de rappel à ce sujet a été envoyé le 8 mai 2024. L'équipe de la dotation informe les gestionnaires lorsqu'elle reçoit des candidatures de personnes handicapées. Le 19 décembre 2024, un membre de l'équipe de dotation a suivi le webinaire « Regards croisés sur le maintien en emploi des personnes handicapées : partager les solutions », qui a été		DRHA

			donné par le Comité consultatif Personnes handicapées.		
	Mentionner, dans les offres d'emploi diffusées à l'externe, le fait que l'organisation souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.	Proportion des offres d'emploi diffusées à l'externe mentionnant le programme d'accès à l'égalité en emploi	Cette mention était présente dans toutes les offres d'emploi publiées, ce qui correspond à une proportion de 100 %.		DRHA

Sixième obstacle : Méconnaissance du personnel au sujet des besoins et des droits des personnes handicapées en matière d'accès aux documents et aux services de l'Office et de la Commission

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
9. Sensibiliser le personnel aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées.	Organiser des activités visant à sensibiliser et à informer le personnel quant aux besoins et à la réalité des personnes handicapées.	Publication du plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou du bilan annuel du plan d'action dans l'intranet	Le bilan 2023-2024 relatif au PAPH ainsi que la mise à jour 2024-2025 de celui-ci ont été publiés le 20 septembre 2024 dans l'intranet et le site Web de l'Office.	En continu	DRHA, en collaboration avec toutes les directions de l'Office
		Nombre d'activités organisées au cours de la période couverte par le plan d'action	Aucune activité n'a été organisée. Une demande de collaboration avec le centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar a été envoyée au mois de mars 2025 pour l'organisation d'une séance de sensibilisation à la déficience auditive. Nous sommes en attente de la réponse du centre.		DRHA et DCOM

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
		Nombre de courriels envoyés et de publications diffusées (par différents moyens) à l'intention du personnel	Il y a eu 6 publications, soit : • une brève pour souligner la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme (2 avril 2024); • une brève pour annoncer le dépôt du bilan 2022-2023 relatif au PAPH (10 avril 2024); • une brève pour souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (3 juin 2024); • une brève pour annoncer le dépôt du bilan 2023-2024 relatif au PAPH et la mise à jour 2024-2025 de celui-ci (20 septembre 2024); • une brève invitant les membres du personnel à faire partie du CPAPH (23 septembre 2024); • une brève pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées (2 décembre 2024). De plus, 3 publications ont été diffusées à l'externe à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Ces publications, qui ont été diffusées sur Facebook, LinkedIn		DRHA et DCOM

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
			et Instagram, ont été affichées 5 697 fois sur les écrans des internautes.		
10. Maintenir en place un comité de suivi du plan d'action annuel dont ferait partie, dans la mesure du possible, une personne handicapée.	Rendre le comité plus actif et le promouvoir au sein de l'organisation.	Promotion du comité auprès des nouveaux membres du personnel	Le guide d'accueil du nouveau personnel consacre une section au comité. Le guide d'accueil du 276, rue Saint-Jacques (nouveau siège social de l'Office) consacre une section à l'accessibilité. Le nouveau courriel de bienvenue envoyé aux nouveaux membres du personnel comprend notamment le formulaire d'accès à l'égalité en emploi.	En continu	DRHA
		Mise en place d'une activité de formation pour actualiser les connaissances au sein du comité	La coordonnatrice du comité a participé à deux formations, soit celle consacrée à l'intégration, à l'accompagnement et au maintien en emploi des personnes handicapées (qui a été donnée par l'organisme ROSEPH, en collaboration avec le SCT, le 13 mars 2025), et celle consacrée à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (qui a été donnée par l'Office des personnes handicapées du Québec le 27 mars 2025).		DRHA

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
			Une communication a été envoyée le 11 février 2025 aux membres du comité pour les inviter à s'inscrire au webinaire « L'accueil des personnes handicapées au sein des équipes de travail », qui aura lieu le 3 juin 2025.		
		Nombre de rencontres du comité	Une rencontre a eu lieu le 1 ^{er} mai 2024. De plus, les membres du comité communiquent entre eux par l'entremise de courriels et de discussions sur le groupe Teams du comité.		DRHA
		Ajout d'un espace SharePoint associé à l'équipe TEAMS du comité pour lui permettre de conserver, de transmettre et de gérer les documents du comité	L'ajout a été effectué en avril 2024 par l'équipe de la Gestion documentaire de la DTI.	2024	DRHA et DTI
	S'assurer que chaque direction générale est représentée par une ou un membre au sein du comité.	Nombre de directions représentées au sein du comité par une ou un membre	Le comité est constitué de 10 personnes, qui représentent 8 directions.	En continu	DRHA, en collaboration avec toutes les directions de l'Office
		Nombre de communications transmises à l'ensemble des membres du personnel pour inciter ceux-ci à s'impliquer au sein du comité	Une communication a été effectuée. Il s'agit de la brève intitulée « Le comité du plan d'action à l'égard de personnes handicapées a besoin de		DRHA

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
			vous! », qui a été publiée le 23 septembre 2024.		
		Nombre de membres du comité ayant une limitation fonctionnelle déclarée	Deux membres du comité ont déclaré avoir une incapacité ou une déficience.		

Septième obstacle : Difficulté d'accès aux services de l'Office et de la Commission (p. ex., accueil et réception à l'Office, consultations téléphoniques offertes par la DEL, consultations toponymiques, accueil et réception dans les bureaux régionaux)

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
11. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux personnes handicapées et outiller le personnel à cet effet.	Organiser, à l'intention du personnel qui assure les services aux usagers et aux usagères, une session de formation portant sur l'accueil et la reconnaissance de la clientèle pouvant présenter des besoins particuliers ou requérir l'adoption de mesures d'adaptation particulières.	Nombre de personnes formées	Aucune formation n'a été donnée durant la période 2024-2025.	En continu	DRHA, en collaboration avec toutes les directions qui offrent des services aux clientèles externes
	Alimenter la section de l'intranet qui regroupe des documents de référence permettant d'outiller le personnel.	Nombre d'outils de référence et d'information mis en ligne	Les 6 brèves publiées au cours de l'année de référence, le compte rendu de la réunion du comité, le bilan 2023-2024 relatif au PAPH et la mise à jour de celui-ci ont été déposés dans la section CPAPH de l'intranet.	En continu	DRHA

Huitième obstacle : Difficulté d'accès aux examens de français de la DEF

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
12. S'assurer que les procédures mises en place ou que les méthodes d'évaluation de la DEF sont équivalentes pour toutes et tous et qu'elles sont accessibles à l'ensemble des candidates et des candidats aux ordres professionnels, quels que soient leurs besoins particuliers.	Traiter les demandes d'adaptation des moyens d'évaluation de l'examen de français de la DEF selon la procédure mise en place.	Nombre de demandes d'adaptation reçues par l'intermédiaire du formulaire d'identification des besoins	En tout, 7 nouvelles demandes d'adaptation ont été reçues. Elles concernaient des besoins psychologiques (4) et moteurs (3) ainsi que des troubles neurodéveloppementaux (4). De plus, 4 de ces demandes traitaient de deux types de limitation.	En continu	DEF
		Nombre de séances adaptées ayant eu lieu	En tout, 6 séances adaptées ont eu lieu.		

Neuvième obstacle : Méconnaissance du personnel quant à la terminologie relative aux personnes handicapées et aux handicaps

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suites à donner	Responsables
13. Diffuser auprès du personnel de l'information en rapport avec la terminologie relative aux personnes handicapées et aux différents handicaps.	Publier dans l'intranet de l'information sur la terminologie relative aux personnes handicapées et aux handicaps.	Nombre de publications	Les deux brèves suivantes ont été publiées : « Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme » (2 avril 2024); « Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées a besoin de vous! »(23 septembre 2024).	En continu	DEL, en collaboration avec la DCOM

Reddition de comptes : Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

> Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public :

Aucune plainte n'a été reçue.

> Mesures d'accommodement dont l'organisation s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et à ses services :

Sept nouvelles demandes d'adaptation ont été reçues. Elles concernaient des besoins d'ordre psychologique (quatre) et moteurs (trois) ainsi que des troubles neurodéveloppementaux (quatre). Quatre de ces demandes traitaient de deux types de limitation. Six séances adaptées ont eu lieu.